

**DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE SYNDICALE (ASA)
Article 14 du décret du 3 avril 1985**

L'organisation syndicale :

Sollicite une autorisation spéciale d'absence au titre de l'article 14 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985

POUR

Nom :

Prénom :

Collectivité :

Service :

Statut de l'agent :

fonctionnaire (1)

non titulaire (1)

Grade ou emploi :

Temps de travail hebdomadaire :

heures.

Agent CNRACL (1)

Agent régime général (1)

AUTORISATION D'ABSENCE

Date :

De H à H

Durée : H

Motif de l'autorisation demandé :

Pièces justificatives jointes à la demande :

Convocation (1)

autres (1) : préciser

Date :

Visa de l'organisation syndicale

Date :

Signature de l'agent

DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

L'autorisation d'absence sollicitée :

est accordée (1)

est refusée (1)

Motif en cas de refus :

Date :

L'autorité territoriale

Signature et cachet